Séance plénière sur la coopération, Segment 1, Coopération volontaire, 8 décembre 2021

Je remercie la présidence de me céder la parole.

Les Pays-Bas remercient les co-facilitateurs de leurs efforts sur cette question importante.

La coopération avec la Cour est une question qui tient à cœur à son État Hôte. Après tout, la Cour compte sur notre coopération pour un grand nombre de questions importantes allant de la sécurité et protection de ses locaux, employés, témoins et suspects, jusqu'au transport des accusés.

Concernant la réinstallation des témoins, la mise en liberté des personnes et l'exécution des peines, la Cour dépend de la coopération volontaire des États Parties. Cette forme de coopération est d'une importance cruciale pour le bon fonctionnement de la Cour.

Les accords de coopération volontaire constituent un cadre général à l'intérieur duquel les États Parties ont toute latitude d'accorder ou de refuser leur coopération au cas par cas. Il y avait lieu d'espérer que l'importance de ce dispositif pour la Cour, conjuguée à la souplesse qu'il offre aux États Parties, aurait donné lieu à la conclusion d'un grand nombre d'accords. Malheureusement, jusqu'ici, trop peu d'accords de ce genre ont été conclus. Toutefois, ces derniers jours, un grand nombre d'intervenants ont souligné l'importance de la coopération volontaire, de sorte que nous osons espérer que le nombre d'accords conclus continuera d'augmenter.

L'absence de coopération volontaire a d'importantes répercussions négatives sur l'efficacité de la Cour. Non seulement occasionne-t-elle une perte considérable de temps, d'efforts et de ressources pour régler les problèmes issus d'un manque de coopération, mais aussi oblige-t-elle la Cour à s'appuyer plus lourdement sur les quelques États qui ont déjà conclu ces accords avec elle.

Les Pays-Bas saluent la France et la Macédoine du Nord pour la conclusion de leurs accords de coopération et exhorte les États Parties à suivre leur exemple. Soyons à la hauteur des principes consacrés dans le Statut de Rome et partageons la responsabilité pour la coopération volontaire parmi tous les États Parties.

Merci.